

Schéma Directeur de l'Agglomération Bisontine - Avis du Conseil Municipal sur l'ensemble du projet

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Le Schéma Directeur de l'Agglomération Bisontine a été arrêté par le Syndicat Mixte le 24 novembre 2000.

Il a été adressé pour avis aux communes le 14 mai 2001.

Besançon, comme les autres communes membres du Syndicat doit rendre un avis dans un délai de 3 mois à compter de la date de sa transmission. Ce projet, accompagné de l'ensemble des avis recueillis, sera ensuite mis à disposition du public pendant 1 mois.

A l'issue de cette procédure, le Comité Syndical du Schéma Directeur pourra alors approuver, le cas échéant, le projet définitif éventuellement modifié et cet acte clôturera la procédure. Dès lors, ce Schéma Directeur servira de cadre réglementaire pour tous documents d'urbanisme portant sur le territoire de l'Agglomération.

Lorsque les élus le décideront, le SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) remplacera ce Schéma Directeur dans le cadre de la Loi SRU. A cette occasion ils pourront intégrer dans le SCOT des orientations souhaitées.

Il est important de souligner que les observations antérieures de la Ville, notamment les derniers amendements déposés par l'Adjoint à l'Urbanisme du précédent mandat, ont été intégrés au projet qui nous est soumis.

Ce fruit d'un long travail (près de 3 ans) d'analyses, de propositions, de travail avec de multiples partenaires institutionnels, mais aussi associatifs, a mobilisé les élus du précédent Conseil. Ce projet collectif -même s'il devra être rendu vivant au titre des projets de secteurs ou locaux- a permis :

- l'appréhension de la dimension Capitale Régionale par l'ensemble des élus et communes de l'Agglomération,

- l'appréhension de thématiques délicates et difficiles à partager, telles habitat social - zones d'activités et commerces... tant sur le territoire de la Ville Centre que sur les autres communes,

- de favoriser l'émergence et la concrétisation de l'Agglomération notamment en dessinant son territoire,

- de justifier la création de l'Agence d'Urbanisme.

Depuis l'arrêt du Schéma Directeur en Conseil Syndical, le processus des deux PDU s'est poursuivi. Ils ont été approuvés et il est donc nécessaire que les derniers enrichissements de ces deux Plans de Déplacements Urbains, notamment les aspects structurants, soient intégrés au projet.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le Schéma Directeur de l'Agglomération Bisontine.

«M. LE MAIRE : Je dois vous dire qu'il y a eu un problème au niveau de l'Agglomération. On s'est aperçu très très tardivement que ce document n'était pas diffusé et qu'il fallait l'adopter pour effectivement éviter qu'il soit adopté d'office. Nous avons donc dû faire retirer en catastrophe des documents, ce qui a d'ailleurs coûté 20 000 F à la Ville. Je sais que vous allez me dire, et vous avez raison, que vous n'avez pas eu le temps de le lire... je vous explique, Madame WEINMAN, je ne veux pas défendre l'indéfendable. Il faut savoir que tirer 55 documents comme ça, que bien sûr vous auriez tous lu, coûtait 45 000 F HT.

Peut-être ne suis-je pas un démocrate, mais j'ai décidé de n'en tirer que la moitié et de le diffuser à l'ensemble des groupes parce que je sais quand même que dans les groupes chacun ne va pas éplucher ce pavé-là. Si ! on l'a donné à l'ensemble des groupes, il a été distribué lundi soir. Cela dit, c'est un document qui avait déjà été examiné en Communauté d'Agglomération. Je ne veux pas défendre l'indéfendable, effectivement il y a eu une erreur. Cela dit, ce document est un document ancien qui a déjà été discuté, rediscuté au Conseil Municipal de Besançon, au District, à la Communauté d'Agglomération. C'est vrai qu'il aurait été préférable que l'Agglomération en tire 55 exemplaires de plus afin que nous puissions le donner à chacun d'entre vous. Je le répète, il y a eu un dysfonctionnement que je reconnais volontiers.

M. Alexandre CHIRIER : Monsieur le Maire, je voulais intervenir sur ce sujet-là. Cela a été discuté au précédent Conseil Municipal mais nous n'y étions pas tous...

M. LE MAIRE : A l'Agglomération aussi.

M. Alexandre CHIRIER : D'une manière générale, et ce n'est pas pour polémiquer, si on pouvait avoir les rapports un petit peu plus tôt, ça serait bien, car on les a souvent tard, le samedi, au dernier moment et sans vouloir chercher querelle, c'est difficile pour un certain nombre d'entre nous qui avons aussi des charges dans notre travail, d'assumer d'autres obligations. Maintenant que la machine est bien partie, je pense, vous nous confirmerez que cela sera possible pour les prochaines réunions.

M. LE MAIRE : C'est ce que j'allais vous dire.

M. Alexandre CHIRIER : Je m'en doutais. Sur ce dossier-là je ne prendrai pas part au vote tout simplement et ce n'est pas encore non plus pour polémiquer, mais je ne prendrai pas part au vote parce que je ne peux pas me prononcer sur quelque chose que je n'ai pas eu le temps de regarder. On l'a eu pour tout le groupe lundi soir ou mardi matin, je ne sais plus exactement, donc je ne prendrai pas part au vote, tout simplement, sans polémiquer et sans querelle.

M. LE MAIRE : Par rapport à la question que vous posiez sur les documents, je crois qu'on fait le maximum pour vous les donner suffisamment à l'avance. C'est vrai qu'il y a des documents qui arrivent en dernière minute et c'est vrai aussi que depuis le 25 mars nous avons travaillé à flux tendu. Nous avons eu, entre la Communauté d'Agglomération et le Conseil Municipal, 7 réunions. Et nous avons déjà eu plus de Conseils Municipaux que nous n'en aurons d'ici la fin de l'année. Donc nous aurons un peu plus de temps et je pense qu'effectivement on doit faire en sorte, et les services le font, d'envoyer les documents dès qu'ils sont prêts. Simplement, il faut savoir qu'il y a toujours des ajustements de dernière minute et qu'on est obligé même quelquefois de remettre des documents sur votre table, vous l'avez vu ce soir. Reconnaissez, surtout si vous fréquentez d'autres assemblées, que globalement on n'est pas mal. On peut faire mieux mais on n'est pas mal. C'est votre première ? Mais j'espère pour vous qu'il y en aura d'autres, je vous le souhaite de tout coeur, vous êtes jeune encore !

M. Pascal BONNET : Je trouve quand même, et j'irai un peu dans le même sens, qu'il est difficile de travailler dans des conditions satisfaisantes alors c'est vrai que vous avez des arguments et je les entends, mais notre présidente de groupe a eu le document hier, nous n'avons pas été en mesure de travailler ensemble dessus. C'est vrai que c'est un sujet qui a été largement traité lors du mandat précédent et qu'on arrive un peu en fin de course.

Je dirai aussi plus globalement pour ce qui est du document de travail du Conseil Municipal, je l'ai pour ma part reçu au courrier lundi matin, avec un document de cette importance quantitative avec en plus des annexes qui arrivent la veille, ce n'est quand même pas les meilleures conditions de travail. Alors vous évoquiez la question du coût, je comprends bien qu'on ne va pas faire 55 documents de l'importance du schéma directeur vu le coût que ça représente mais là aussi je pose la question du coût car lors du

mandat précédent on l'avait dans nos casiers le vendredi précédant un Conseil de 10 jours. Le Conseil était le lundi, là il est le jeudi, donc on a des délais qui ne sont pas les mêmes et on choisit de les envoyer par la poste, c'est un surcoût et c'est des délais supplémentaires. Pour ma part, je préférerais retrouver le système antérieur où la boîte aux lettres faisait gagner du temps et où les délais étaient beaucoup plus respectés.

M. LE MAIRE : Le fait de les mettre dans vos boîtes aux lettres plutôt que de les envoyer par la poste, à partir du moment où cela fait gagner un peu d'argent, j'y suis favorable. Je pense même que dans quelque temps on devra étudier la possibilité d'envoyer ces documents par Internet. D'ailleurs comme ils sont tapés chez nous, il est assez facile de les mettre sur Internet avec un code de protection accessible par les seuls Conseillers Municipaux. Je pense qu'il faudra étudier cette possibilité, et puis remettre effectivement dans les boîtes aux lettres des Conseillers Municipaux ces dossiers qui sont actuellement acheminés par la Poste, condition imposée par le Code Général des Collectivités Territoriales. Donc, si on vous met les dossiers dans la boîte aux lettres, vous allez encore nous faire des recours. Non ? Vous ne feriez pas ça ? Merci.

Mme Annaïck CHAUVET : Je voulais dire que si ça passe par Internet, il faudra aussi qu'on ait tous un écran en séance car c'est quand même bien pratique d'avoir les documents sur place.

M. LE MAIRE : Tu recevrais quand même les documents ; sur Internet, ce serait pour les consulter. Mais si un jour nous devons refaire cette salle municipale, ça peut peut-être d'ailleurs être un des éléments de notre programme d'investissements cher Monsieur POCHARD, nous pourrions très bien avoir sur un écran, devant nous, les pages qui défilent. Ce n'est pas un rêve, ça sera même la réalité dans le cadre de ce mandat, il est vrai que la salle de réunions de la CCI avec les écrans intégrés fait rêver.

M. Jean-Claude CHEVAILLER : J'aimerais revenir au schéma directeur parce que le débat qu'on a ici on l'a eu dans les commissions 5 et 6 de la CAGB, c'est-à-dire qu'on devait donner un avis. Alors on a eu le même problème parce qu'à part un ou deux qui l'avaient demandé directement à la CAGB, le document n'avait pas été distribué.

Mais on a eu un débat assez intéressant sur le schéma directeur et on a émis un avis. Alors bien sûr, l'avis de la communauté d'agglomération ne lie pas évidemment la Ville mais on sait que le schéma directeur va être transformé en schéma de cohérence et on a souhaité que celui-ci prenne en considération les points un peu plus faibles qui apparaissaient dans un document qui est assez intéressant pour l'ensemble, mais qui laissait apparaître certains points d'ombre. Donc ce qu'on nous demande aujourd'hui c'est d'émettre un avis favorable sur un document qui résulte d'un travail de cinq ans, fait par nos aînés si j'ose dire, nos prédécesseurs... nos aînés dans la carrière, j'aime bien... alors si vous voulez, je vais dire deux ou trois choses, très rapidement. On a émis quelques petites réserves, c'est-à-dire qu'il y avait un barreau autoroutier qui était prévu, Besançon - Poligny, mais qui n'est plus dans le schéma autoroutier, donc on a demandé si c'était vraiment la peine de creuser cette mine. A la demande du Maire de Saône, il y a eu un avis sur l'aérodrome de La Vèze en disant que si un jour il devait être étendu, cela devrait se faire en respectant l'environnement et les zones humides alentours, donc les marais de Saône. Il y a également un point qui manque d'ores et déjà dans le schéma directeur, c'est une étude assez importante sur la zone Nord où il va se passer des choses en matière de transport, que ce soit le TGV ou la rocade. Donc on a demandé que soit lancée une étude là-dessus. On a donc donné un avis favorable, opposition, majorité dont les verts, mais en indiquant un certain nombre de réserves. Je le dis parce que ça c'est partagé ce soir mais ça ne s'est pas partagé dans les commissions 5 et 6 de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. J'ai dit quoi, majorité ? opposition et verts...

M. LE MAIRE : Ne te raccroche pas aux branches !

M. Jean-Claude CHEVAILLER : J'ai cité deux fois les verts.

M. LE MAIRE : Tu n'as pas trahi, d'autant plus que vous avez remarqué quand même que les observations antérieures de la Ville, notamment les derniers amendements avaient été pris en compte dans ce document et bientôt nous aurons effectivement un SCOT.

M. Eric ALAUZET : Je trouve que la difficulté de cette affaire, c'est vraiment le problème justement d'appropriation du document par les uns et les autres. Alors on le voit au niveau des élus, mais imaginons au niveau de la population, et pourtant c'est essentiel cette affaire-là parce que ça marque vraiment une communauté de destin entre les habitants de la Ville de Besançon et les gens de la périphérie, la définition d'un périmètre, d'une communauté d'actions et je crois qu'on a un véritable enjeu de communication envers la population à relever à travers ce schéma directeur et après le SCOT. Pour moi, c'est le gros problème de cette affaire-là, c'est central.

M. LE MAIRE : Il faut quand même dire et rappeler que ce document que nous vous demandons d'approuver ce soir, c'est le résultat de trois années déjà de concertation, d'analyse avec les communes, avec les associations. La population a eu l'occasion de se l'approprier durant ces trois dernières années, ce n'est pas quelque chose qui arrive comme ça et dont on n'a jamais parlé.

M. Michel LOYAT : Je crois que les élus du schéma directeur se sont posé la question de l'appropriation justement du document à l'automne dernier et là un choix a été fait. Il y avait deux possibilités en fait. Première possibilité : elle consistait à arrêter le schéma directeur pour acter le travail fait, sachant qu'ensuite il y avait possibilité pour les élus issus des élections de mars d'une part de décliner en schéma de secteur et là ça répond notamment aux problèmes du secteur Nord, donc il y a cette possibilité, et d'autre part de passer au SCOT et là de travailler véritablement à fond le dossier. C'était la première possibilité. La deuxième possibilité, qui n'a pas été retenue, mais dont on a discuté, consistait à ne pas arrêter le schéma directeur, à se donner du temps, peut-être une année de plus, peut-être un an et demi de plus, en faisant des études, etc. et là il y a eu la crainte quand même que les nouveaux élus arrivant avec un travail qui avait été fait par d'autres mais qu'ils n'avaient pas eux-mêmes mené, mettraient beaucoup de temps finalement à se mettre dans cette démarche et le choix a été d'arrêter mais sachant que c'est à la fois un point d'arrivée et un point de départ. Je crois que c'est ça qui est essentiel. Là on n'est pas en aboutissement complet, on est à un point de départ pour un SCOT, un passage à un SCOT qui se fera certainement assez rapidement. Et je crois que le caractère très lapidaire de l'avis qui est proposé n'a de sens précisément que parce qu'il y a cette possibilité de retravailler sur le fond du document. Je crois qu'il vaut mieux un avis où l'on se contente de dire : avis favorable, c'est-à-dire que l'on prend acte d'un travail qui a été fait et que l'on sait que l'on pourra à nouveau travailler plutôt je dirais qu'un pseudo débat avec un pseudo avis. Pseudo avis, je veux dire par là qu'on dirait peu de choses, je préfère vraiment le trop peu que l'entre deux.

M. LE MAIRE : C'est, tu l'as très bien dit, un point d'arrivée mais bientôt un nouveau départ. Merci de ces explications Michel».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. CHIRIER ne prenant pas part au vote), adopte le projet de Schéma Directeur de l'Agglomération Bisontine.

Récépissé préfectoral du 10 juillet 2001.